

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue de poursuivre une activité d'une activité en lien avec la filière des
produits de la mer : vente de tout équipement pour la marée et le poissonnier.**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SARL EQUIP MAREE, représentée par Monsieur Vincent SAUVAGE, Gérant en exercice, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 5B de l'ilot 11, cadastrée BH 335 d'une surface de 198 m².

Elle est actuellement locataire du bâtiment situé sur la parcelle précitée et y exerce son activité de vente de tout équipement pour la marée et le poissonnier. Elle s'est portée acquéreur du bâtiment précité qui appartient à Monsieur et Madame SAUVAGE-ARTHUS ce dossier est actuellement en cours d'instruction.

Après acquisition de ce bâtiment la SARL EQUIP MAREE procèdera à des investissements, pour un montant estimé à 57 973 € Hors Taxe portant sur des travaux de couverture, de désamiantage et de peinture du bâtiment.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels sur une emprise pour une emprise global de 198 m² formant la parcelle 5A de l'ilot 11, sur laquelle est implanté le bâtiment qu'elle exploite actuellement en tant que locataire.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 837.91 € hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2022.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 57 973 EUROS Hors Taxe portant sur des travaux de couverture et la construction d'une extension.

- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 1^{er} août 2022.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **01/07/2022**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- la société EQUIP MAREE représentée par Monsieur Vincent SAUVAGE, actuel Gérant de la Société à Responsabilité Limitée, dont le siège est à BOULOGNE/MER (62200), 23 Rue Louis Fontaine, immatriculée sous le n° de SIREN 495 220 147 au greffe du Tribunal de BOULOGNE/MER (62200).
- Date de publication du présent avis : 14/06/2022